

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 12 MAI 2016**

**Délibération**  
n° 2016.05.155

**Plan local  
d'urbanisme de Fléac  
: avis sur la mise en  
compatibilité du PLU  
de Fléac faisant  
l'objet d'une  
déclaration d'utilité  
publique**

**LE DOUZE MAI DEUX MILLE SEIZE à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **04 mai 2016**

**Secrétaire de séance** : Bernard CONTAMINE

**Membres présents :**

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Vincent YOU, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Véronique ARLOT, Danielle BERNARD, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Nicole GUENOLE, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

**Ont donné pouvoir :**

François NEBOUT à Catherine DEBOEVERE, Sylvie CARRERA à Anne-Marie BERNAZEAU, Samuel CAZENAVE à Xavier BONNEFONT, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Catherine MAZEAU à Bernard CONTAMINE

**Excusé(s) :**

Nicole GUIRADO

**Absent(s) :**

François NEBOUT, Sylvie CARRERA, Samuel CAZENAVE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Catherine MAZEAU

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2016**

**DELIBERATION  
N° 2016.05.155**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /  
URBANISME

Rapporteur : Monsieur YOU

**PLAN LOCAL D'URBANISME DE FLEAC : AVIS SUR LA MISE EN COMPATIBILITE DU  
PLU DE FLEAC FAISANT L'OBJET D'UNE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE**

Le 15 septembre 2014 la société RTE (Réseau de Transport d'Electricité) a adressé au ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer une demande de déclaration d'utilité publique (DUP) pour les travaux de réhabilitation de la liaison électrique aérienne à très haute tension (225 000 volts) Fléac-Niort et la mise en compatibilité des documents d'urbanisme de quatre communes en Charente, dont la commune de Fléac.

La ligne Fléac-Niort a été construite en 1936 pour une tension de 150 000 volts et est exploitée depuis 1953 à une tension de 225 000 volts. Elle s'étend sur 87 km et traverse 2 départements et 30 communes. L'objet de sa réhabilitation est de garantir la qualité de l'alimentation électrique d'Angoulême et d'accompagner le développement de la production d'énergie éolienne en lui réservant des capacités d'accueil. La mise en service de la ligne est envisagée pour la fin de l'année 2018.

Afin de permettre la réalisation des travaux, le PLU de la commune de Fléac doit faire l'objet d'une mise en compatibilité, portant sur le déclassement d'Espace Boisé Classé sur 3 490 m<sup>2</sup> et sur la modification du règlement écrit, soit l'article UX2 afin d'autoriser les travaux nécessaires à la réalisation et à la maintenance du réseau public de transport d'électricité d'utilité publique.

Aussi,

Vu les articles L. 153-54 à L. 153-59 et R 153-14 du code de l'urbanisme,

Vu l'arrêté préfectoral du 11 mars 2015 transférant la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la communauté d'agglomération de GrandAngoulême,

Vu la délibération n°375 du conseil communautaire du 15 décembre 2015 approuvant la modification n°1 du PLU de Fléac,

Vu la demande de déclaration d'utilité publique des travaux de réhabilitation de la ligne électrique à 225 000 volts Fléac-Niort présentée le 15 septembre 2014 par Réseau Transport Electricité,

Vu le dossier relatif à la mise en compatibilité du PLU de Fléac,

Vu le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint du 8 janvier 2015 des dossiers relatifs à la mise en compatibilité des PLU des communes de Fléac, Vindelle, Marsac et du Plan d'Occupation des Sols de la commune de Saint-Genis-d'Hiersac dans le département de la Charente,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du lundi 4 janvier 2016 au vendredi 5 février 2016,

Vu l'avis favorable de la commission d'enquête sur l'utilité publique du projet et sur la mise en compatibilité des différents documents d'urbanisme,

Vu la lettre de Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres, sous couvert de Monsieur le Préfet de la Charente à Monsieur le Président de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême du 8 avril 2016 notifiant le dossier de mise en compatibilité,

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 28 avril 2016,

**Je vous propose :**

**D'EMETTRE un avis FAVORABLE** sur le dossier de mise en compatibilité du PLU de Fléac, sur le rapport et les conclusions de la commission d'enquête et sur le procès-verbal de synthèse de la réunion d'examen conjoint.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout document concernant cette procédure.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>18 mai 2016</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>18 mai 2016</b>